DERNIÈRE HEURE

A la Chambre

Physionomie de la séance

Paris, 7 mars. — La plus grosse question soulevée cette année à propos de la discussion de la loi des finances a été de beaucoup celle de la contribution personnelle mobilière. L'amendement Lemoigne introduit dans le dernier budget a eu en effet pour résultat de dégrever un grand nombre de communes de France, mais aussi d'en surcharger pas mal d'autres. Les contribuables qui ont bénéficié d'une diminution d'impôts n'ont rien dit, bien entendu, mais ceux qui ont vu grossir les feuilles de contributions ont fait entendre d'énergiques protestations. Leurs plaintes légitimes ont été soumises au Parlement et de tous côtés on s'est ingénié à leur donner satisfaction. Aussi tout le monde était-il d'accord sur la nécessité de remédier à la situation profondément regrettable créée par la mise en pratique de l'amendement Lemoigne. Mais quel moyen devait-on employer ? C'est là qu'on a cessé de s'entendre.

La Chambre, en abordant ce gros débat, s'est trouvée en présence d'une quinzaine d'amendements au moins, ce qui ne contribuait pas précisément à faciliter la solution du problème. La discussion a même été au début assez confuse, et ce n'est guère qu'après le discours de M. Rouvier qu'on a commencé à y voir un peu clair. Alors la concentration s'est faite entre les auteurs d'amendements et tout s'est ramené à deux systèmes bien nettement déterminés. Celui de M. Georges Berry qui demandait le dégrèvement intégral de tous les contribuables surchargés et ceux de MM. Sarrien, Chauvin, Léon Bourgeois, etc., auxquels M. Rouvier avait prêté son appui qui restreignait le dégrèvement aux petites côtes.

Par un premier vote, la Chambre a consacré le principe du dégrèvement total ; mais aussitôt elle est revenue en arrière et, par 100 voix de majorité, elle a voté le paragraphe additionnel de M. Chauvin excluant du dégrèvement les côtes supérieures à 90 fr. C'est donc en réalité le système de dégrèvement des petites côtes qui l'a finalement emporté, complété par l'amendement Sarrien visant les Conseils généraux et municipaux.

A ce moment, la Chambre a eu un moment d'inquiétude ; les motions et les amendements additionnels avaient poussé comme des champignons, et l'on allait s'embarquer dans une interminable discussion sur un nouveau projet de réforme de la personnelle mobilière ; sur la suppression des quatre contributions.

Heureusement les auteurs de ces amendements variés ont consenti à les retirer et le défilé des articles de la loi des finances a pu continuer.

A noter dans cette fin de séance l'adoption de l'amendement présenté par les députés du Nord à propos de la licence des brasseurs, qui était du reste acceptée par le gouvernement.

On espère que le budget sera entièrement achevé demain, mais peut-être faudrait-il pour cela tenir une séance de nuit.

T. H.

Un manifeste aux Electeurs

Paris, 7 mars. — On a annoncé que sur la proposition de M. Maurice Faure, divers groupes de la gauche avaient délégué un de leurs membres pour élaborer un manifeste qui, en dehors de toute question de programme, recommandait aux électeurs républicains de réélire tous les députés ayant soutenu de leurs votes le cabinet de défense et d'action républicaines.

La rédaction de ce manifeste, aujourd'hui achevé, va être soumis aux groupes et lorsqu'ils l'auront approuvé communication sera faite à la presse. Ce manifeste sera signé par tous les députés qui voudront bien y adhérer.

Nouvelle organisation des groupes

Paris, 7 mars. — La Gauche républicaine, réunie sous la présidence de M. Millard, après une discussion approfondie, a nommé une commission de huit membres chargée d'examiner les conditions d'une nouvelle organisation des groupes.

RÉUNION DES REPRÉSENTANTS
des départements sucriers

Paris, 17 mars. — C'est dans une réunion tenue avant la séance par les sénateurs et les députés de tous les départements sucriers que M. Rabot a été chargé de poser au ministre des finances la question qu'il a développée à la tribune relative au régime transitoire qui sera applicable à l'industrie sucrière.

La réunion a procédé à un échange de vues au sujet de la répercussion de la convention signée à Bruxelles. Des observations formulées et présentées par les départements sucriers il résulte que ceux-ci craignent que l'industrie sucrière française ne soit gravement compromise par les décisions de la conférence internationale, en raison de l'infériorité dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis de l'Allemagne en ce qui concerne la production. Notre exportation va être sacrifiée et il n'est pas certain que notre marche intérieur soit suffisamment protégé.

Enfin la réunion a été d'avis que le projet portant ratification devra, lorsqu'il aura été déposé sur le bureau de la Chambre par le gouvernement être renvoyé à l'examen de la commission des douanes.

Une motion en ce sens sera faite lorsque la Chambre se saisie du projet.

Le Congrès des Mineurs

Alais, 7 mars. — La séance de cet après-midi a été présidée par M. Joucaviel. Les délégués intransigeants, au nombre de six, n'y assistaient pas.

Elle est ouverte par un discours de **M. Bouchard** qui proteste contre la lettre de la commission sénatoriale qui invite les délégués ouvriers à aller discuter contradictoirement le rapport Odilon-Barrot.

Les membres du parti guesdiste présents dans la salle manifestent bruyamment.

Joucaviel menace de faire évacuer la salle.

Les délégués guesdistes, administrateurs de la Bourse du Travail, répondent : « Nous sommes chez nous et nous ne sortirons pas. »

Le public proteste contre cette attitude et l'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la revision des statuts de la Fédération. Une longue discussion s'engage sur le mode de votation ; sur la répartition proportionnelle aux cotisations et sur la réduction des attributions du Comité fédéral.

Au cours de cette discussion un délégué guesdiste provoque en combat singulier, pour ce soir 10 heures, **M. Joucaviel** qui avait un instant quitté la présidence.

Le Congrès, averti de cet incident, proteste énergiquement contre l'attitude du délégué guesdiste.

La séance, levée à 5 heures, est remise à demain dans le même local.

ASSASSIN DE SA FEMME

Rodez, 7 mars. — Un crime vient d'être commis au hameau de Fargettes, non loin de Villefranche d'Aveyron, où un mari a tué sa femme d'un coup de fusil. Voici les faits.

Au hameau de Tabarel, à 4 kilomètres du lieu du crime, vivait le ménage Vialettes, dont le mari, paresseux et brutal, gaspillait le peu d'argent qu'il gagnait et, par surcroît, maltraitait sa femme.

Fatiguée de cette existence, cette dernière quittait le domicile conjugal et se retirait chez sa mère, Mme Tostain, au hameau de Farguettes.

Un mois s'était écoulé ainsi, quand le mari, très surexcité, se présenta chez sa femme, son fusil en bandoulière, et la pria de sortir, alléguant qu'il avait à lui parler en particulier.

Devant son allure menaçante, la femme refusa, mais elle fit cependant quelques pas vers lui et s'avança jusqu'au seuil de la porte.

Quand elle fut près de lui, Vialettes saisit rapidement son fusil et fit feu à bout portant sur l'infortunée, qui tomba comme une masse et expira quelques instants après.

L'autopsie a démontré que l'assassin avait chargé son arme avec du gros plomb et des chevrotines qu'il avait confectionnées lui-même.

Vialettes a été arrêté aussitôt et écroué à la prison de Rodez.

DRAME DE LA MISÈRE

Paris, 9 mars. — Depuis onze ans, dans un modeste logement, 11, rue de la Procession, à Saint-Ouen, habitaient les époux Frémion, le mari, Jean, 52 ans, ouvrier en pianos, la femme, née Marie Lemaire, 43 ans. Cette dernière avait été récemment en proie à des dérangements cérébraux.

Le mari ne trouvant pas de travail, une profonde misère s'en était suivie.

Hier les deux époux s'enfermèrent dans leur logement, allumèrent deux réchauds de charbon de bois et s'étendirent sur leur couche, tendrement enlacés dans une étreinte suprême.

Quand on pénétra dans leur chambre, la femme avait cessé de vivre. Le mari, à demi asphyxié et se tordant dans des convulsions atroces, a été transporté mourant à l'hôpital Bichat.

LE TUEUR DE FEMMES

Henri Vidal dans sa prison. — Sa responsabilité est entière

Lyon, 7 mars. — Henri Vidal, le tueur de femmes de Nice, soumis à l'examen des médecins aliénistes lyonnais, est toujours en observation à la prison Saint-Paul.

Aujourd'hui, le sinistre assassin est très tranquille dans sa cellule, où journellement les docteurs Lacassagne, Rebatel et Boyer vont lui rendre visite.

Un des médecins aliénistes qui n'avait pas vu son « client » depuis quelques jours, a été extrêmement étonné du changement opéré chez l'assassin. Après les émotions fort compréhensibles qui précédèrent et suivirent son arrestation et qui l'annihilèrent, Vidal, aujourd'hui, est en pleine possession de lui-même ; il a surtout conscience du châtiment qui l'attend. Aussi s'est-il systématiquement cantonné dans son système d'irresponsabilité partielle, qu'il soutient au moins en simulant des absences de mémoire et des malaises plus apparents que réels.

Sans vouloir dire que l'opinion des médecins aliénistes est aujourd'hui faite, il est permis de croire que la responsabilité du tueur de femmes ne fait aucun doute.

Les anarchistes à Barcelone

Barcelone, 7 mars. — La police a perquisitionné au domicile d'un anarchiste français, Gaston, disparu de Barcelone avant la déclaration de la grève générale. Les agents ont trouvé une multitude de brochures anarchistes et de circulaires écrites en français, adressées aux associations ouvrières et soutenant la grève générale.

On a découvert aussi des proclamations anarchistes écrites en différents idiomes.

L'autorité militaire a déclaré inculpés divers agitateurs anarchistes, notamment Toribio Reozo et Teresa Claramont.

Les conseils de guerre ont commencé à juger les promoteurs des derniers troubles. Les sentences sont relativement bénignes.

La terreur en Turquie

Le régime de la terreur. — Condamnation à mort d'Osman Pacha

Constantinople, 7 mars. — Parmi les officiers arrêtés avant-hier, se trouve le général Nazmi pacha, gendre de l'ancien grand-vizir Ali pacha.

Toutes ces arrestations sont attribuées à l'influence funeste de Fehim pacha, chef de la police secrète du palais.

Le général Osman pacha qui fut arrêté immédiatement après son arrivée à Constantinople, où l'avait attiré la promesse d'être gracié, a été condamné à mort aujourd'hui par le tribunal criminel pour haute trahison. La sentence sera, bien entendu, commuée en celle de l'emprisonnement perpétuel.

Les rapports reçus de Macédoine signalent une grande activité de la part du Comité macédonien. Plusieurs bandes armées auraient fait leur apparition dans différents districts.

ATROCITÉS AMÉRICAINES

Prisonniers tagals martyrisés aux Philippines. — La mort lente.

New York, 7 mars. — Un télégramme de Manille annonce qu'un conseil de guerre jugera, le 17 mars, deux officiers de marine américains, accusés d'avoir exécuté des indigènes à Samar, sans jugement. L'un des indigènes fut attaché à un arbre et reçut un coup de feu dans la cuisse. Le lendemain, ses bras servirent de cible à ses exécuteurs ; le troisième jour, ce fut son corps ; on ne l'acheva que le quatrième jour.

Les amis des officiers attribuent ces actes à une folie momentanée résultant de privations.

Yacht impérial mis à sac

New York, 7 mars. — Le succès de curiosité que le prince Henri de Prusse obtient dans son voyage aux Etats-Unis n'est pas sans avoir ses inconvénients.

Une foule de collectionneurs a envahi le yacht le *Hohenzollern* emportant, chacun, un souvenir. Les uns ont coupé des morceaux de rideaux, les autres de tapis.

La vaisselle marquée au chiffre du prince a disparu. L'intérieur du yacht présente encore les traces de ces actes de pillage.

UN TRANSATLANTIQUE COULÉ

Terrible collision dans la Manche

Liverpool, 7 mars. — Le transatlantique *Waestland* a sombré, ce soir, au large de Holyhead, à la suite d'une collision avec le transatlantique anglais *Harmonides*.

Le *Waestland* appartient à la Société anonyme de navigation belge-américaine Red Star Line, d'Anvers. C'était un navire à hélice en fer de 3736 tonneaux.

Le transatlantique *Harmonides*, avec lequel la collision s'est produite, est arrivé ce matin à 3 heures à Liverpool.

Sur le pont du navire se pressaient les passagers du *Waestland*, le visage pâle encore, tout émus de l'épreuve à laquelle ils ont été soumis.

L'Harmonides porte à bâbord une large déchirure. En outre, les plaques de blindage de l'avant sont complètement arrachées. Le navire est dans un si piteux état qu'on se demande comment il a pu flotter. On avait annoncé qu'il n'y avait aucune victime, mais on a appris depuis que deux personnes avaient péri pendant qu'on les transportait dans les chaloupes.

Ce sont : un Américain habitant le Kansas, qui s'est tué en tombant du navire dans une embarcation, et une jeune fille qui, tandis qu'on la transportait du *Waestland* dans une embarcation, est tombée à l'eau et s'est noyée.

Les circonstances dans lesquelles la collision s'est produite semblent les suivantes :

Mercredi, à minuit environ, par un épais brouillard, les deux navires faisaient route lentement, au large de la côte d'Anglesee, le *Waestland* vers Philadelphie et l'*Harmonides* venant du sud de l'Amérique, lorsque l'avant de ce dernier, tout à coup, se jeta sur le *Waestland*, l'abordant par le travers.

L'*Harmonides* fit alors machine en arrière, mais, en effectuant ce mouvement, heurta de nouveau le *Waestland*.

Le capitaine du *Waestland*, se rendant compte que son navire était perdu, donna aussitôt l'ordre de mettre les embarcations à la mer. L'équipage abaissa aussitôt les chaloupes, où douze personnes prirent place.

Par suite d'une fausse manœuvre, une des chaloupes chavira, mais elle fut rapidement remise à flot, l'équipage et les passagers recueillis par les autres embarcations et transportés sur l'*Harmonides*, à l'exception d'une jeune fille et d'un passager qu'on ne put retrouver.

L'attitude des passagers, au nombre desquels se trouvent plusieurs Scandinaves, fut admirable. Alors que les dernières embarcations contenant les officiers et l'équipage du *Waestland* abandonnaient le navire, l'eau pénétrait dans la chambre des machines et quelques instants après une forte explosion se produisait.

Quarante minutes exactement après la collision, l'énorme masse du navire oscillait une dernière fois et disparaissait sous l'eau.

Les passagers n'ont pas eu trop à souffrir. Ils montèrent à bord de l'*Harmonides* avec les seuls effets qu'ils avaient recueillis à la hâte.

Quelques-uns même avaient pour tout vêtement une couverture roulée autour du corps.

Une femme brûlée vive
A LIÉGE

Liège, 7 mars. — Un terrible accident est arrivé, la nuit passée, rue Sur-la-Fontaine, chez M. L..., un agent de police. Sa femme est sujette à des crises d'épilepsie. Une de ces crises la saisit, au moment où elle portait une lampe à pétrole.

Elle tomba, le liquide s'enflamma et la malheureuse femme, incapable de se porter secours à elle-même, se tordit pendant quelque temps au milieu des flammes. C'est un voisin qui, entendant des cris de douleur, vint enfin mettre fin à cette scène horrible.

La malheureuse était à demi-carbonisée.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 7 mars 1902

Présidence de M. **Sée**, vice-président. — Assesseurs, MM. **Villette** et **Allard**, juges. — Ministère public, M. **Hirsch**, substitut.

Les bonneteurs. — La battue organisée et concertée par les polices belge et française pour mettre la main au collet du berlou Twechinzen, a donné des résultats imprévus. Du berlou on n'en a point vu, mais des bonneteurs, on en levait comme des lièvres en forêt.

Parmi eux, à Mont-à-Leux, on a arrêté un sieur Léon Cardon, 22 ans, tourneur en fer à Roubaix, rue Archimède, cour Léopold, 7. Cardon avait déjà la pièce de cent sous sur son parapluie et la foule formait le cercle quand la police fit irruption.

Cardon nie néanmoins. Après plaidoirie de Me Brackers d'Hugo, Cardon est condamné à 1 mois de prison avec sursis.

Halte au falot ! — Emile Carrette, âgé de 45 ans, débardeur à Lille, croyait porter trente-six chandelles allumées, quand il passa l'autre soir au Petit-Paradis, non loin du hangar à fourrages.

Il s'y heurta à une vaillante sentinelle, qui lui lança vainement une série de : Halte-là ! » terminée par le terrible « Halte-là, ou je fais feu ! »

Le soldat épaula, et Carrette se décida à s'arrêter. Puis, faisant demi-tour, le pochard voulut décocher le trait du Parthe, et s'adressant au riz pain-sel : « Fainéant de boulanger ! », cria-t-il.

Il est poursuivi pour outrages et ivresse, et encourt 24 heures de prison avec sursis et 5 fr. d'amende.

AFFAIRES DIVERSES

Alphonse Herrebaut, de Mons, coups, 15 jours, défaut — Aimable Derceuville, 27 ans, cabaretier à Anstaing, 10 jours, et Georges Pommeraere, 25 ans, mineur à Lens, coups, 6 jours, sursis — François Faubière, 27 ans, journalier à Roubaix, fraude, 6 jours, 500 — Achille Vauwanbecke, 27 ans, peigneur à Tourcoing, fraude 6 jours, 500 — Jules Henniquant, 18 ans, jardinier à Marcq, 15 jours, et Auguste Vandevelde, 19 ans, journalier à Hem, 8 jours, vol — Simon Sirtague, expulsion, 3 mois — Alfred Dezeck, 48 ans, journalier à Roubaix, vol, expulsion, 1 an et 1 jour — Hubert Colle, étranger, 16 fr. — Georges Choquet, 28 ans, journalier à Saint-André, coups, 30 fr. sursis — Edmond L[illegible], 30 ans, teinturier à Roubaix, bris, ivresse, 3 jours, sursis, 5 fr. — Pierre Vennat, de Lambersart, escroquerie, 3 ans, 100 fr. défaut.

Chronique Régionale

Attaques nocturnes

A LOOS

Mercredi vers neuf heures et demie du soir, M. Charles Corsin, menuisier, demeurant rue St Vincent-de-Paul, revenant de son travail, entra à l'estaminet Henri Deridder, rue Wacquez-Lalo, n° 1. Cinq consommateurs de nationalité belge voulurent lier conversation avec lui, mais il leur fit comprendre qu'il ne connaissait pas le flamand, paya sa chope et sortit.

A peine avait-il fait quelques pas dehors que trois des flamands l'assaillirent et le rouèrent de coups. Trouvé sans connaissance par plusieurs personnes sortant d'un estaminet voisin, M. Corsin fut ramené dans cette maison.

Il ne se plaignait alors que d'avoir été frappé à coups de pied au bas-ventre mais le docteur Lesne, venu pour lui donner des soins, constata qu'il avait reçu dans le dos un coup de couteau. La blessure qui en résultait avait quatre centimètres de profondeur et deux centimètres de largeur.

Les gardes champêtres Pottier et Dumortiez firent une enquête et purent découvrir les auteurs de cette agression sauvage. Ce sont les nommés Monnaert Henri 21 ans, journalier, demeurant hameau d'Ennequin ; Duyschave Léopold 30 ans, journalier et Meresonne Bernard, 23 ans, journalier.

Ils ont été conduits au parquet vendredi après midi.

A MONS-EN-PEVÈLE

M. François Barlet, âgé de 44 ans, ouvrier maréchal chez M. Jules Desbonnet, venait de quitter un ami de travail vers dix heures du soir, lorsque traversant le hameau de Vingcourt il fut attaqué par trois individus qui, après l'avoir roué de coups, le jetèrent dans un fossé plein d'eau.

La victime put se dégager et se rendre péniblement jusque chez M. Victor Desbonnet où on lui donna des soins urgents. Il avait la figure tuméfiée et le visage coupé au-dessus de l'œil gauche d'une blessure de cinq centimètres de longueur sur deux de profondeur. L'état de M. Barlet est grave. La gendarmerie a ouvert une enquête.

UN HOMME ÉCRASÉ
à Sains-les-Marquion

En revenant de Cambrai avec un chargement de charbon, M. Pierre Terman, cultivateur, 63 ans, habitant Sains, est tombé de son véhicule au sortir du village de Marquion. Les roues du chariot lui ont passé sur les deux jambes.

L'état du blessé est très grave et cause de sérieuses inquiétudes.

LA MALADIE DU SIÈCLE

C'est le nom donné par l'un de nos plus éminents praticiens à la phosphaturie, cette perte constante du phosphore de l'organisme, décelée par l'analyse des urines des personnes fatiguées par le surmenage qui résulte d'un labeur excessif. Elle conduit rapidement à la déchéance physique et morale, à l'anémie rebelle, à la neurasthénie, à l'épuisement complet. Si l'on n'a soin de rendre au système nerveux le phosphore qui disparaît chaque jour. Il est de toute nécessité, dès qu'il y a symptôme de faiblesse générale, de recourir à l'emploi des phosphates assimilables, contenus dans le Malt phosphaté Pinel.

Ce reconstituant spécial du système nerveux se prend à la dose d'un verre à bordeaux après chaque repas. Prix : 2 francs la bouteille. Pour se procurer ce puissant régénérateur, s'adresser à M. Pinel, pharmacien, 25, rue Baudin, à Paris, qui enverra franco huit bouteilles, quantité nécessaire au traitement, contre mandat de 16 francs, et qui répondra gratuitement à toute demande de renseignements.

FINANCES

Paris, le 7 mars 1902.

Le marché a présenté aujourd'hui une bonne tendance, mais les affaires en général ont été peu considérables.

Nos rentes sont fermes : le 3 0/0 à 101.50 et le 3 1/2 0/0 à 102.10.

Bonne tenue des établissements de crédit : Crédit Lyonnais 1.032, Comptoir National d'Escompte 579, Crédit Foncier 736, Société Générale 603 ; la Compagnie Française de Mines d'Or et de l'Afrique du Sud reste à 116 fr.

Dans le compartiment industriel, les Wagons-Lits ont activement traités à 308 et 310 ; la Dynamite Centrale finit vers 755 ; le Gaz s'inscrit à 845.

En Banque, l'action de la Société des Caoutchoucs du Caroni se négocie à 170 fr. ; la Part vaut 26 fr.

La Johannesburg Consolidated Investment s'avance à 96 fr.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est à 77.30, l'Italien est calme à 100.40 ; la rente Serbe unifiée 4 0/0 est à 68.40. L'allure du marché belge est soutenue. 3 0/0 99.50, à Capital Compagnie Nationale Financière progresse à 77.50. Dividende Compagnie Internationale de Tramways en reprise à 15. L'A[illegible] urienne stationnaire à 4.970. Action et Part Belge-Roumaine de Transports 45 et 22.50. La Part Privilégiée et l'Ordinaire Usine Deinze s'inscrivent à 45 et 24.

Les Chemins français sont mieux tenus.

L'EXPOSITION
DES Artistes Lillois

II

M. Menet expose quinze toiles, qui mériteraient chacune une mention spéciale. Le talent de notre jeune concitoyen s'affirme d'année en année, et pourtant, on ne peut l'accuser de fuir les difficultés ; son audace les lui fait rechercher au contraire, pour les vaincre. Sa *Marchande de ballons* n'est-elle pas la fanfare des couleurs les plus hétéroclites : boules rouges, vertes, jaunes, bleues, planant au-dessus de la vieille femme assise et dont les vêtements multicolores ajoutent encore à la variété infinie des tons. Dans ces « touches hardies jusqu'à la témérité, » M. Menet demeure le maître savant de son pinceau, il n'y a là nulle criaillerie, rien qui choque l'œil le plus sensible.

Le *Fumeur*, tout à côté de la *marchande de ballons* est au contraire d'une teinte uniforme. Quel beau morceau pourtant ! Avec quelle béatitude le pauvre gueux aux vêtements rapiécés lance la fumée de sa pipe à demi enfouie dans la vaclette. Les yeux mi-clos adoucissent la figure ravagée et hirsute et donnent à l'ensemble du visage une expression de satisfaction intime fort jolie.

Nous accorderions volontiers la palme de l'exposition de M. Menet à son *Buveur*. Traité dans le genre de l'école hollandaise, ce tableau, plein de vigueur nous montre un vieux soudard assis, caressant d'un œil amoureux la dernière goutte de vin contenue dans son verre. C'est simple mais d'une facture solide, serrée, empoignante.

Nous en dirons autant de la *Griselle* bien drapée dans un châle de cachemire que la main gauche tient sous le bras droit en un geste plein de grâce. La figure encadrée d'une brune chevelure éparse s'illumine des regards provocants de deux yeux profonds et pervers.

Tous les autres tableaux : *Benedicite*, la *Fileuse*, *Vieux paysan*, *Le vieux*, *La vieille Mélanie*, *Intérieur pauvre*, la *Meule* (dans le hangar vermoulu, branlant, peint avec une vérité irréprochable), le *Chemineau*, etc. M. Menet demeure l'artiste enthousiaste, pétri pour ainsi dire avec le sujet qu'il traite pour en extraire l'âme, la pensée et les transporter sur la toile. Les gens que son pinceau nous montre, qu'ils soient jeunes ou vieux, volages ou graves, gueux ou riches, sont d'une vérité d'allures qui déroute. Et nous ne sommes pas encore à l'œuvre maîtresse du jeune peintre.

En passant nous devons citer trois beaux tableaux d'un amateur plein de mérite, M. Foubert. Epris de la nature assombrie, notre concitoyen en retrace bien l'aspect mélancolique. Très beaux son *Effet de neige*, et la *Mare l'hiver sous bois*. L'intensité de l'observation y est remarquable et le dessin est d'une belle tenue.

M. Posteaux, encore un amateur modeste, a envoyé une *chaumière à Beaury* d'une fraîcheur de tons digne d'éloges. *Effet de neige*, *Route dans la forêt*, *Etude du Saule* sont des œuvres consciencieusement traitées avec un bien joli sentiment de la poésie des champs.

M. Dronsart a une exposition copieuse et variée. Son talent aborde tout les genres avec une égale virtuosité. Au premier rang de ses tableaux exposés au Palais Rameau, nous plaçons l'*Eglise Saint-Léonard* (Honfleur), d'une fine tonalité et d'un destin sûr. Louons également *Environs de Lille*, du plus harmonieux ensemble ; *Chrysanthèmes et Oranges*, d'une heureuse distinction, et plusieurs natures mortes, de tous points intéressantes. Encore un peintre qui fait le plus grand honneur à notre salon local.

Nous nous sommes longtemps arrêté, séduit et rêveur, devant la *Marine* de M. Denneulin. Sur les flots calmes où mollement glissent deux petites barques, descendent du ciel les rayons du soleil couchant. L'horizon est plongé déjà dans une demi obscurité, tandis qu'une nappe d'or illumine la mer, et que chaque frémissement de l'eau s'irrise de reflets violets. Le ciel est supérieurement interprété, l'effet lumineux est transparent et léger, la mer peinte avec une séduisante richesse de palette. Œuvre d'un art supérieur en un mot

(*La suite à demain*).

Paul ASSO[illegible].

FEUILLETON 80

DÉTRESSE
MATERNELLE
Par Henri GERMAIN

DEUXIÈME PARTIE

Là, il y avait un homme, de la lumière ; elle se rassura un peu, recouvra quelque présence d'esprit.

Puis la route s'éclaira bientôt des lanternes de la voie et de la gare toute proche. Les premières maisons du faubourg de la Nouvelle-France étaient éclairées aussi ; des ombres allaient et venaient.

Madeleine n'était plus seule ; elle se sentait revivre.

Elle respira, ralentit son allure et assura son maintien, car elle sentait inconsciemment le besoin de n'avoir pas l'air de quelqu'un qui se sauve.

Enfin elle entra dans l'avenue de la Gare, sans souci maintenant de l'heure tardive, non plus que de l'obscurité ni de ses fantômes imaginaires, chassés à présent.

Et bientôt elle ouvrit la porte, pénétra dans le hall où sont les guichets, haletante, très lasse, avec dans le regard une crainte indéfinissable malgré sa volonté de paraître vaillante et sans soucis.

Le guichet était fermé, elle dut attendre un peu, et cela lui donna le temps de se reprendre, d'envisager avec un peu plus de calme l'acte décisif qu'elle allait accomplir et ses conséquences immédiates.

Mais elle n'eut cependant pas le temps de s'appesantir bien longuement sur ces pensées, heureusement peut-être pour sa résolution, qui faiblissait déjà sous le poids des réflexions inquiètes.

Un employé venait de tourner l'écriteau indicateur du train de Paris, le guichet s'ouvrait.

Madeleine tira dix francs de son porte-monnaie et se présenta timidement au receveur.

— Une troisième pour Paris ? demanda-t-elle très vite, impatiente de passer sur le quai.

Là elle se croirait plus en sûreté, plus difficile à retenir si, par hasard, on avait découvert sa fuite ; elle serait presque partie !

Un coup de sifflet strident et prolongé retentit au loin, un ronflement satanique réveilla les échos endormis, la trépidation coutumière fit trembler les vitres de la gare, enfin apparut l'éclair fugitif, sur les rails aciérés, des deux grosses lanternes placées à l'avant de la machine, tels des yeux énormes.

— Château-Thierry, dix minutes d'arrêt, buffet !... crièrent les employés.

Le train venait de stopper, l'attendait pour ainsi dire.

Elle courut à un wagon de troisième classe, ouvrit un compartiment au hasard, et s'y engouffra pour se blottir dans un coin libre, où elle demeura immobile, avec la crainte d'être reconnue, ressaisie au dernier moment.

Lorsque, enfin, le train reprit sa marche, elle se rasséréna tout à fait, respira longuement comme une personne délivrée d'un grand poids et dont la résolution arrêtée ne se discute plus.

Et, bercée par le rythme endormant du train lancé, elle somnola, rêveuse et lasse.

Deux heures plus tard, Madeleine Dallebois débarquait à Paris et sortait de la gare de l'Est, suivant machinalement les autres voyageurs.

Elle s'arrêta un instant à l'entrée du boulevard de Strasbourg, éblouie par les lumières crues que les lampes électriques projetaient de l'intérieur des cafés, étourdie aussi, stupéfaite par le bruit des tramways, le va-et-vient des passants encore nombreux en ces parages.

Il était onze heures du soir, à peine, et terrasses des cafés étaient garnies de consommateurs.

Et, tout d'un coup, l'idée conçue pendant son voyage se représenta nettement à son esprit, comme la seule admissible.

Elle avait autrefois une amie de pension à Château Thierry, dont les parents exerçaient à Paris la profession de marchands de meubles, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 53.

A plusieurs reprises, depuis leur séparation, les deux jeunes filles avaient correspondu, et Julie Carrol, la Parisienne, avait toujours engagé vivement Madeleine Dallebois à venir passer quelques jours auprès d'elle.

Et, bien qu'elle eût négligé depuis huit ou dix mois de donner de ses nouvelles, Madeleine espérait, cependant, un bon accueil.

Oui, c'était là qu'elle allait se rendre directement, car elle n'avait, en réalité, pas d'autre refuge, se souciant peu d'entrer dans un hôtel.

Elle avisa d'un œil scrutateur un cocher de fiacre, qui lui parut avoir l'air d'un brave homme, monta dans sa voiture et donna l'adresse :

— Faubourg Saint-Antoine, 53.

Une demi-heure plus tard, elle descendait devant la porte indiquée, un peu étonnée de l'obscurité du faubourg, qui contrastait si étrangement pour elle avec la sortie de la gare de l'Est.

— Tiens, la maison est fermée ! fit-elle tout haut surprise.

— Parbleu ! je pense bien, à c't'heure-ci, repartit le cocher gouailleur.

Puis, regardant attentivement sa cliente, il reprit plus sérieux et intéressé :

— Sans doute que vous arrivez de la campagne ?

— Oui, monsieur.

— Alors, ça ne m'étonne plus.

Mais, dites donc, la demoiselle, est-ce qu'on vous attend là-dedans ?

Il désigna du doigt la maison silencieuse et close, où tout semblait dormir.

— Non, je ne crois pas, je n'ai pas eu le temps de prévenir...

Est-ce que ça fait quelque chose, monsieur, pour entrer ? interrogea Madeleine ingénument.

— Dame, ça se pourrait bien.

La concierge est fichue de ne pas vous ouvrir ou de ne pas vous laisser monter ; c'est qu'il est tard, vous comprenez.

Et à Paris, on ferme ses maisons soigneusement, à cause des cambrioleurs.

— Alors ? fit Madeleine embarrassée, qu'est-ce que je vais faire ?...

— Tenez, ma petite demoiselle, voulez-vous un bon conseil ?

— Oui, bien volontiers.

— Eh bien, ne sonnez pas, remontez dans ma voiture, je vas vous conduire pour le même prix tout près d'ici, rue de Birague, numéro 4.

J'ai là un frère qui tient un hôtel, c'est un brave homme comme moi, je vous recommanderai à lui, il vous donnera une chambre pour cette nuit, et vous n'aurez rien à craindre.

— Vous me l'affirmez, monsieur ?

C'est que ce serait bien mal de compromettre une pauvre fille comme moi.

— Foi de Colliguon, y a pas de danger !...

Allons, montez, que je vous dit ; c'est ce qui vaut le mieux pour le moment.

Vous reviendrez ici demain matin, c'est tout près.

Décidée par l'air bonhomme et sincère du cocher, Madeleine, d'ailleurs fort embarrassée de faire autrement, remonta dans le fiacre.

Un instant plus tard, elle descendait, appelée par son conducteur, devant la boutique d'un marchand de vins, située à l'entrée de la rue de Birague, proche de la rue Saint-Antoine.

La maison était bien éclairée, paraissait propre. Madeleine sentit la confiance la gagner spontanément.

En deux phrases, le cocher mit son frère au courant de ce qui arrivait.

Aussitôt le débitant s'adressa poliment à Madeleine :

— On va préparer votre chambre, mademoiselle ; avez-vous besoin avant cela de prendre quelque chose ?

— Non... je ne sais pas ! balbutia la pauvre enfant un peu gênée, maintenant qu'elle se voyait seule avec les deux hommes.

— Vous pourriez casser une petite croûte ; après un voyage, c'est toujours bon.

Un peu de pain et de fromage, et un verre de vin, n'est-ce pas, ça vous fera du bien ? Laissez-vous faire.

— Si vous voulez, monsieur.

En trois minutes, elle fut servie, commença de manger, et s'en trouva bien.

Cela faisait diversion, apaisait ses nerfs, alourdissait un peu son cerveau surexcité.

Elle songea pourtant qu'il lui fallait payer son cocher.

— Combien vous dois-je, monsieur ? lui demanda-t-elle.

— C'est deux francs la course, répliqua l'automédon, pensant qu'une légère augmentation de dix sous ne constituait pas un vol.

Et puis, y a le pourboire, reprit-il souriant finement.

Tenez, voilà trois francs, monsieur ; est-ce suffisant ?

— Oh ! merci bien, ma petite demoiselle, vous êtes une bonne cliente.

Alfred, verse nous donc un demi-litre en deux verres, dit-il gaiement à son frère ; c'est moi qui l'offre ça.

Et d'un seul trait, il but ce qui restait du rouge liquide, claquant de la langue d'un air satisfait de connaisseur.

Puis il serra la main du marchand de vins, salua très bas Madeleine et remonta sur son siège en chantonnant.

Un quart d'heure après, la jeune fille était couchée, et bientôt anéantie dans un sommeil lourd, provoqué par son extrême lassitude, elle oubliait ses misères et ses tourments présents, aussi bien que toutes ses préoccupations d'avenir.

Le lendemain, elle fut levée de très bonne heure, selon l'habitude de la campagne, et après avoir fait une toilette rapide, elle descendit dans la boutique du marchand de vins, prête à partir.

La maîtresse de la maison, levée la première, et que son mari avait dû prévenir de l'apparence à la fois ingénue et profondément honnête de la jeune fille, l'accueillit de façon à la mettre à l'aise tout de suite.

— Avez-vous bien dormi, mademoiselle ?

— Oui, madame, je vous remercie.

— Désirez-vous prendre quelque chose avant de vous en aller ?

Car je suppose que si vous descendez aussi tôt, c'est avec l'impatience bien légitime de vous rendre, le plus vite possible, chez les amis que vous avez à Paris.

— Oui, madame, justement.

(*A suivre*)